

3. FIXATION DES INDEMNITÉS POUR LE MAIRE (Délibération n° 2 – Folio 2026-20), LES ADJOINTS (Délibération n° 3 – Folio 2026-21) ET LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS (Délibérations n° 4 – Folio 2026-22 et Folio 2026-23)

Le Conseil municipal décide de :

- fixer avec effet au 15 mars 2026 le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, à un taux inférieur au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 31 % ;
- fixer avec effet au 20 mars 2026 le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au Maire, à un taux inférieur au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 10,70 % ;
- fixer avec effet au 3 avril 2026 le montant de l'indemnité pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué, à un taux inférieur au taux maximal de l'indice brut terminal de la fonction publique, soit 5,50 %.

4. DÉSIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (Délibération n° 5 – Folio 2026-24 et Folio 2026-25)

Vu les dispositions de l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui prévoit que, dans les communes de moins de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres comporte, en plus du Maire, président, trois membres titulaires et trois membres suppléants, élus au sein du Conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Le Conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres.

Une seule liste est déposée, qui est composée de :

Trois membres titulaires :

- Anissa MALARA
- Patrick FOUGERAS
- Jean-Luc DUMAY

Trois membres suppléants :

- Patricia CABALLERO
- Nadia THEUIL
- Fabrice CHEVALIER

Après avoir désigné deux assesseurs, Clafouti RATSIFARITANA et Théo DEBATISSE, il a été procédé au vote à scrutin secret ainsi qu'au dépouillement qui a donné les résultats ci-après :

Anissa MALARA, Patrick FOUGERAS et Jean-Luc DUMAY ont été désignés membres titulaires de la commission d'appel d'offres.

Patricia CABALLERO, Nadia THEUIL et Fabrice CHEVALIER ont été désignés membres suppléants de la commission d'appel d'offres.

5. DÉTERMINATION DES COMMISSIONS COMMUNALES ET DÉSIGNATION DES MEMBRES (Délibération n° 6 – Folio 2026-26 et Folio 2026-27)

Le Conseil municipal décide de créer sept commissions communales et de désigner membres au sein des commissions :

1/ Commission Communication, Vichy Communauté, Sécurité, Urbanisme, Ressources humaines : Fabrice CHEVALIER, Jean-Luc DUMAY, Patrick FOUGERAS, Anissa MALARA, Clafouti RATSIFARITANA, Daniel VEXENAT

2/ Commission Finances, Économie, Artisanat : Jean-Luc DUMAY (vice-président), Fabrice CHEVALIER, Patrick FOUGERAS, Anissa MALARA, Sabrina MÉCHIN, Daniel VEXENAT

3/ Commission Solidarité : Nadia THEUIL (vice-présidente), Patricia CABALLERO, Jean-Luc DUMAY, Audrey MÉCHIN, Sabrina MÉCHIN, Clafouti RATSIFARITANA

4/ Commission Travaux Bâtiments, Gestion de la salle polyvalente : Daniel VEXENAT (vice-président), David BURKART, Théo DEBATISSE, Jean-Luc DUMAY, Ludovic GASC, Philippe LANOIZELÉ, Sabrina MÉCHIN

5/ Commission Enfance, Jeunesse, École, Cantine, Projet éducatif : Fabrice CHEVALIER (vice-président), David BURKART, Patricia CABALLERO, Ludovic GASC, Anissa MALARA, Sabrina MÉCHIN

6/ Commission Travaux Voirie, Assainissement, Environnement, Espaces verts, Cadre de vie : Théo DEBATISSE (vice-président), David BURKART, Jean-Luc DUMAY, Patrick FOUGERAS, Philippe LANOIZELÉ

7/ Commission Loisirs, Culture, Vie associative, Fêtes et Cérémonies : Sabrina MÉCHIN (vice-présidente), Patricia CABALLERO, Philippe LANOIZELÉ, Audrey MÉCHIN, Clafouti RATSIFARITANA, Nadia THEUIL

6. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CCAS (Délibération n° 7 – Folio 2026-28)

Le Conseil municipal décide de fixer à cinq le nombre des membres du Conseil d'administration du CCAS et proclame membres : Nadia THEUIL (vide présidente), Patricia CABALLERO, Jean-Luc DUMAY, Sabrina MÉCHIN et Clafouti RATSIFARITANA.

7. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'ALLIER (Délibération n° 8 – Folio 2026-29)

Le Conseil municipal déclare élus en tant que délégué titulaire : Théo DEBATISSE et en tant que délégué suppléant : Patrick FOUGERAS.

SIVOM SIOULE ET BOUBLE (Délibération n° 9 – Folio 2026-30)

Le Conseil municipal décide de proposer en tant que délégués titulaires : Patricia CABALLERO et Patrick FOUGERAS et en tant que délégués suppléants : Sabrina MÉCHIN et Théo DEBATISSE.

SICTOM SUD-ALLIER (Délibération n° 10 – Folio 2026-31)

Le Conseil municipal décide de proposer en tant que délégué titulaire : Daniel VEXENAT et en tant que délégué suppléant : Patrick FOUGERAS.

ALLIER BOURBONNAIS TERRITOIRES (Délibération n° 11 – Folio 2026-32)

Le Conseil municipal décide de désigner Christine BOUARD, en tant que représentante de la commune à Allier Bourbonnais Territoires.

COMITÉ NATIONAL D'ACTION SOCIALE (Délibération n° 12 – Folio 2026-33)

Le Conseil municipal décide de désigner en tant que délégués pour le collège des élus : Nadia THEUIL et pour le collège des agents : Myriam BLANCHETÊTE.

CORRESPONDANT DÉFENSE (Délibération n° 13 – Folio 2026-34)

Le Conseil municipal décide de désigner Philippe LANOIZELÉ, en tant que correspondant Défense.

FREDON (Délibération n° 14 – Folio 2026-35)

Le Conseil municipal décide de désigner en tant que référent « ambroisie » : Théo DEBATISSE.

CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS (Délibération n° 15 – Folio 2026-36)

Le Conseil municipal autorise Mme la Maire à désigner Fabrice CHEVALIER pour occuper la fonction de correspondant Incendie et Secours.

QUESTION RAJOUTÉE À L'ORDRE DU JOUR

RYTHMES SCOLAIRES ET/OU HORAIRES POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2026-2027 (Délibération n°16 – Folio 2026-37)

Le Conseil municipal décide de préserver la stabilité des horaires scolaires et de maintenir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours, à compter de la rentrée de septembre 2026.

8. QUESTION DIVERSE

Mme la Maire propose des dates de réunions pour les commissions communales « Finances, Économie, Artisanat » (8 avril 2026 à 19 heures) ; « Travaux Bâtiments, Gestion de la salle polyvalente » (10 avril 2026 à 19 heures) ; « Enfance, Jeunesse, École, Cantine, Projet éducatif » (24 avril 2026 à 19 heures) ; ainsi que pour le Conseil d'administration du CCAS (21 avril 2026 à 18 h 30) et pour le Conseil municipal (21 avril 2026 à 19 h 30).
Des convocations seront envoyées pour chaque réunion avec un ordre du jour précis.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Fait à Serbannes, le 16 avril 2026
Christine BOUARD
Maire

